

BPJEPS

SPÉCIALITÉ "ÉDUCATEUR SPORTIF" MENTION

MULTI-ACTIVITÉS PHYSIQUES OU SPORTIVES POUR TOUS

(ex Activités Physiques pour Tous)



Montbéliard
& Belfort



Durée
10 mois



540h en formation
360h en structure



Lundi, mardi
8h - 11h | 14h - 17h
et mercredi 9h - 12h



Formation de
niveau IV

STATUT

▶ Édicateur sportif polyvalent



OÙ EXERCER ?

Vous pouvez travailler dans de nombreuses structures :

- Secteur marchand
- Secteur associatif
- Centres périscolaires et extra-scolaires
- Travailleur indépendant
- Secteur du handicap

CONTACTS

Amandine Goffinet

amandine.goffinet@groupe-psl.fr
07 82 38 99 40

Clément Bruot

clement.bruot@groupe-psl.fr
06 71 58 98 03

LE MÉTIER

Le titulaire du BPJEPS Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous a pour compétences :

- ▶ Concevoir des séances et des cycles d'initiation et d'apprentissage en activités sportives
- ▶ Encadrer et conduire des actions d'animations en activités sportives
- ▶ Mettre en œuvre un projet structurel d'animation
- ▶ Valoriser les activités et les projets de sa structure

Le titulaire du BPJEPS MAPST peut :

- ▶ Organiser et encadrer des actions d'animation visant à initier la pratique sportive
- ▶ Conduire des séances d'initiation sportive
- ▶ Encadrer tout public dans une pratique d'initiation
- ▶ Réaliser de manière autonome des prestations administratives, d'animation, de découverte, d'initiation

LE CONTENU DE FORMATION

La formation se déroule de **septembre à juillet** pour un volume horaire de **540 heures en centre de formation** et **360 heures en structure d'alternance**.

Le BPJEPS MAPST est obtenu après la validation des 3 blocs de compétences (BC). Chaque BC atteste de l'acquisition des compétences suivantes :

- ▶ BC 1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- ▶ BC 2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation
- ▶ BC 3 : Concevoir, animer, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques ou sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

La validation de chaque BC est soumise à une certification finale (initiale et rattrapage) en fin de formation (remise de dossiers, entretiens oraux, démonstrations techniques et passages pédagogiques)

COMMENT INTÉGRER LA FORMATION ?

Pour pouvoir accéder à la formation il faut :

- ▶ Être titulaire du PSC ou PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU ou SST en cours de validité
- ▶ Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des « Activités Physiques pour Tous » datant de moins d'1 an
- ▶ Satisfaire aux Tests d'Exigences Préalables (TEP) du BPJEPS MAPST :
 - Épreuve 1 : Test navette "Luc Léger" (palier 5 réalisé pour les femmes et palier 7 réalisé pour les hommes, selon les âges)
 - Épreuve 2 : Parcours d'habileté motrice chronométré

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Le centre de formation dispose :

- ▶ D'un complexe doté d'une salle théorique équipée d'un TBI (tableau blanc interactif, télévision et vidéo projecteur), de tables et de chaises, paperboard ainsi que d'un squelette à taille humaine mobile. D'un espace restauration tout équipé à disposition des apprenants.
- ▶ D'un gymnase équipé pour l'ensemble des sports collectifs, un DOJO, une salle d'armes
- ▶ D'une base de loisirs pour toutes les activités de pleine nature (canoë, kayak, tir à l'arc, VTT)
- ▶ D'une plateforme digitale et e-learning permettant d'accéder à toutes les informations de la formation (administratif, plannings...) et de suivre des cours en distanciel.

Les contenus de formation sont encadrés par des formateurs titulaires d'un niveau de formation supérieur ou équivalent et possédant une forte expérience dans le champ du diplôme visé.

Le responsable pédagogique est lui-même titulaire du diplôme visé et possède une forte expérience dans ce secteur d'activité qui lui permettra de vous accompagner au mieux durant votre cycle de formation (recherche de structure et financement avant l'entrée en formation, suivi pédagogique durant la formation, accompagnement à l'emploi à l'issue de la formation).

SUITE DU PARCOURS

À l'issue de la formation, le diplôme d'un BPJEPS MAPST peut choisir de s'insérer dans le monde du travail ou :

- ▶ Poursuivre son parcours de formation qualifiant avec d'autres formation du ministère (BPJEPS, DEJEPS ...)
- ▶ Suivre des modules de perfectionnement avec notre catalogue de formations complémentaires PERF

OÙ ET QUAND ?



Besançon

Septembre 2026 à décembre 2027

Montbéliard

Septembre 2026 à juillet 2027

Belfort

Septembre 2026 à juillet 2027

FINANCEMENT

Un parcours de formation sécurisé avec plusieurs financements possibles :

- Apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- France Travail
- Compte Personnel de Formation
- Compte Personnel d'Activité
- Aides mobilisables si financement personnel

Prix de la formation : 7 200€

Le coût global de la formation dépend du positionnement réalisé à l'entrée en formation.

NOS CHIFFRES

93% de réussite
88% d'insertion pro

PARCOURS INDIVIDUALISÉ

Un positionnement est réalisé au moment de l'inscription afin de mieux connaître les acquis et aptitudes du candidat, ainsi que son projet professionnel.

Un accompagnement avec le responsable de la formation est mis en place pour trouver une structure d'alternance.

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Formation habilitée par la DRAJES
Bourgogne - Franche-Comté
Ministère des Sports
RNCP 37106

Échéance d'enregistrement : 08/11/2027

